

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Date d'effet : 1^{er} mai 2020

CONDITIONS DE RÉSERVATION

- La réservation ne devient effective qu'avec l'accord du camping, après réception de l'acompte et après réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.

- Toute réservation engage des frais de dossier de 10€ (acquis par le camping et non remboursables en cas d'annulation), ainsi que des frais de ménage obligatoires de 50€ pour les locations d'hébergement.

- Le nombre de personnes affiché par hébergement et par emplacement ne doit pas être dépassé (bébés et enfants compris). Le camping se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité indiquée.

- La réservation est nominative, il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers.

TARIFS

Les prestations proposées par le camping sont fournies au tarif en vigueur sur le site internet www.camping-4saisons.fr. Le prix des prestations est indiqué en euros, TVA comprise et hors taxe de séjour. Les prix indiqués sont valables pour l'année en cours.

• **Emplacements**

Le forfait de base comprend l'emplacement pour la tente, la caravane ou le camping-car pour 1 ou 2 personnes, l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil.

• **Hébergements**

Pour les hébergements, les tarifs du séjour incluent l'eau, l'électricité et le gaz, l'accès libre aux infrastructures communes, ainsi que la jouissance de l'hébergement loué conformément au devis avec tous les équipements propres à cet hébergement tels qu'indiqués sur le site internet du camping au moment de la demande de réservation.

CONDITIONS DE PAIEMENT

- Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 75% du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation.

Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date de début du séjour au camping. Passé ce délai, tout séjour qui n'aura pas été soldé pourra être considéré comme annulé, et l'acompte sera conservé par le camping.

- Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation.

- Le règlement peut s'effectuer par chèque, par virement bancaire, par carte bancaire, par espèces et par chèques vacances ANCV (en entier avec le talon).

ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Selon l'article L221-28 du code de la Consommation, la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

MODALITÉS D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

- Les locations d'hébergements débutent à 15h00 et se terminent à 10h00.

****Compte tenu des dispositions sanitaires spéciales liées au Covid-19, les horaires d'arrivée et de départ pour les locations sont modifiés comme suit : arrivée à partir de 16h jusqu'à 19h, départ jusqu'à 09h.****

- Les locations d'emplacements débutent à 14h00 et se terminent à 10h00.

- Toute libération d'hébergement ou d'emplacement effectuée après les horaires prévus ci-dessus entraînera la facturation

d'une nuitée supplémentaire au tarif en vigueur.

- Les campeurs doivent impérativement se rendre à l'accueil dès leur arrivée et lors de leur départ afin d'effectuer les formalités obligatoires d'entrée et de sortie.

CAUTION ET CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX HÉBERGEMENTS

Tout locataire doit se présenter dès son arrivée au bureau d'accueil muni de sa pièce d'identité. Il se verra alors remettre les clés de son hébergement après versement d'une caution de 150€.

Les draps et le linge de maison ne sont pas fournis dans les hébergements. Toutefois, il est possible de louer des draps au camping.

Le matériel de chaque location fait l'objet d'un inventaire chiffré, le locataire est tenu de le contrôler et de signaler au bureau d'accueil toute anomalie dans les 4h suivant son arrivée.

La veille de son départ, le locataire devra prendre rendez-vous pour convenir de l'heure de l'état des lieux de sortie.

Lors du départ, le ménage doit être fait, la vaisselle doit être propre, essuyée et rangée, le frigo doit être dégivré et nettoyé, et les poubelles doivent avoir été jetées.

Si ces conditions sont remplies et qu'aucune dégradation ou casse n'est constatée, la caution sera restituée dans les 7 jours suivant le départ.

ANIMAUX

Les animaux sont acceptés dans le camping (excepté les chiens de 1ère et 2e catégorie), moyennant une redevance. Ils doivent être tenus en laisse en permanence. Ils sont interdits aux abords des piscines, dans les commerces alimentaires et dans les bâtiments. Le carnet de vaccination pour les chiens et les chats doit être à jour.

Un supplément de 10 € par couverture peut être appliqué pour le nettoyage inhérent à la présence de l'animal.

ARRIVÉE RETARDÉE

Le camping doit être avisé par écrit (email ou courrier) de tout retard éventuel du client, afin de conserver sa location (emplacement ou hébergement). Sans nouvelles du client 24 heures après la date d'arrivée prévue, le camping se réserve le droit de disposer de l'emplacement/l'hébergement prévu.

Aucun remboursement, ni aucune réduction ne seront attribués par le camping dans le cas d'une arrivée retardée. Le règlement de la totalité des nuitées réservées est dû en intégrité au camping.

ANNULATION, INTERRUPTION DE SÉJOUR

- **Assurance annulation et interruption**

Le camping propose au client de souscrire une assurance annulation et interruption « CampeZ Couvert » facultative lors de la réservation, auprès de l'assureur Gritchen Tolède et Associé. La souscription et le paiement intégral de l'assurance doivent être effectués lors de la réservation.

L'assureur s'engage à rembourser au client tout ou partie du séjour (hors frais de dossier) en cas d'évènement empêchant le séjour ou nécessitant son interruption. Les conditions générales sont disponibles sur simple demande auprès du camping ou sur www.campez-couvert.com.

Le client doit impérativement aviser le camping par courrier ou par mail dès la survenance de l'évènement empêchant le séjour ou nécessitant son interruption. Le client doit également aviser par écrit l'assureur de tout sinistre de nature à entraîner une prise en charge dans les 10 jours ouvrés (délai ramené à deux jours ouvrés en cas de vol).

- **Annulation et interruption de séjour du fait du campeur**

En cas d'annulation ou d'interruption de séjour sans souscription à l'assurance, ou bien en dehors des conditions couvertes par l'assurance (si le client y a souscrit), l'ensemble des sommes versées par le client sera conservé et aucun remboursement ne sera effectué par le camping.

- **Annulation et interruption de séjour du fait du camping**

En cas d'annulation et d'interruption de séjour du fait du camping, sauf en cas de force majeure (se référer au paragraphe « Cas de force majeure »), le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

CAS DE FORCE MAJEURE

Le camping décline toute responsabilité pour les perturbations, interruptions ou empêchements de séjour causés par des événements qui pourrait être qualifié de force majeure.

La force majeure est qualifiée par tout événement échappant au contrôle du camping et qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées.

Sont entendus comme cas de force majeure : les conditions météorologiques empêchant la réalisation de la prestation, les actes de toute autorité civile ou militaire, de fait ou de droit, guerre mobilisation, révolte, grève totale ou partielle, incendie ou inondation, fermeture administrative, accidents, émeutes, interruption ou retard des moyens de transport, faits de tout tiers, y compris le client ou toute autre circonstance ayant une cause extérieure et l'empêchant directement, cette liste n'étant pas exhaustive. Tout événement répondant à la définition pourra être qualifié de force majeure. En cas de survenance d'un événement qualifié de force majeure, le camping se réserve le droit de suspendre ses obligations, sans qu'aucun préjudice ou demande de dommages et intérêts ne lui soit imputable. Si l'évènement de force majeure n'est que temporaire, l'obligation est suspendue, à moins que le retard qui en résulte ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif la résolution du contrat peut s'opérer de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations.

RESPONSABILITÉ

- La Direction est responsable de l'ordre et de la bonne tenue du camping. Elle a le devoir de sanctionner les manquements graves au règlement et si nécessaire, d'expulser leurs auteurs.

- Toute personne présente sur le camping doit prendre connaissance du Règlement Intérieur. Le non-respect de ce dernier pourra entraîner l'exclusion définitive sans remboursement ni indemnités.

- La Direction du camping ne saurait être tenue pour responsable des vols, dommages ou accidents survenant aux biens personnels, équipements ou véhicules du client durant son séjour. Le client est tenu de souscrire à une assurance en matière de responsabilité civile afin de couvrir ce risque.

- Le client est responsable de tous les troubles qui pourraient intervenir sur l'emplacement qu'il occupe ou dans l'hébergement qu'il loue durant la durée de son séjour. La responsabilité du camping ne saurait être engagée à ce titre. Les visiteurs sont sous l'entière responsabilité du client qui les accueille.

DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions générales de vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français. Dans les cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

DROIT A L'IMAGE

Lors de son séjour, le client peut être photographié et/ou filmé dans le cadre de la promotion et l'animation du camping. Le simple fait d'accepter les CGV entraîne l'accord d'exploiter ces images et vidéos sur les différents supports publicitaires du camping (papier ou internet) pour une durée de 5 ans. Cette autorisation vaut tant pour le client ayant effectué la réservation que pour les personnes hébergées avec lui, et ne pourra en aucune façon porter atteinte à leur réputation.

En cas de refus, le client doit le notifier expressément au bureau d'accueil lors de son arrivée.

Camping les 4 Saisons

495 Route de roche
26400 Grâne
contact@camping-4-saisons.com

LITIGES

En cas de difficulté survenant pour l'interprétation, la validité et l'exécution des présentes Conditions générales et de toute opération s'y rapportant, et seulement après avoir saisi la direction du camping par écrit, le client a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation et ce, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite que le client aura adressé au camping par lettre recommandée avec avis de réception.

Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client sont les suivantes :

Medicys

73 boulevard de Clichy, 75009 Paris
01 49 70 15 93
contact@medicys.fr
www.medicys.fr

Tous les litiges qui n'auraient pu être résolus entre le camping et le client seront soumis aux tribunaux de Romans (Drôme), lieu où la prestation de service a été effectuée.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les informations communiquées à l'occasion de la commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par le camping comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes du camping, à des fins de gestion administrative et commerciale.

Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles le concernant.

Pour cela, il suffit d'en faire la demande auprès du camping par écrit ou bien par mail aux coordonnées suivantes, en nous indiquant vos nom, prénom et adresse :

EXTRAITS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Le silence doit être total entre 23h et 07h.
- Aucune entrée et/ou sortie du camping n'est possible en véhicule entre 22h et 07h en basse saison et 23h et 07h en haute saison.
- Les enfants doivent être en permanence sous la surveillance de leurs parents.
- Les shorts de bain sont strictement interdits dans l'espace aquatique, ainsi que toute nourriture et boisson.